OUVERTURE DE LA CONVENTION DES SHRINERS.

La trente-sixième convention annuelle de l'Ordre du Mystic Shrine a été ouverte hier matin à 10 heures dans le Temple maçonnique du Rite Ecossais, rue Carondelet. Une demi heure avant l'ouverture de la séance, les hauts dignitaires de l'Ordre se sont assemblés devant l'Hôtel St-Charles et escortés part un imposant cortège de patrouilles arabes et de musiques se sont rendus au Temple maçonnique.

Plusieurs milliers de délégués étaient présents dans la vaste salle lorsque M. Gus. D. Levy, potentat du Temple de Jérusalem, a appelé l'assemblée à l'ordre. Après avoir brièvement rappelé le but de la réunion, M. Levy, a présenté le Rév. Byron T. Haily, pasteur de l'église épiscopale de St-George, qui a appelé la bénédiction du Tout Puissant sur l'assemblée.

Le Rév Holly en terminant sa prière a dit :

"Lorsque nous aurons traversé les sables brûlants de la vie humaine, puissions-nous tous trouver un repos dans cette oasis délicieuse et éternelle préparé par le Potentat Impérial de toutes les choses."

Mlle Viola Hart a ensuite chanté l'Ave Maria de Gounod, puis le gouverneur Jared Y. Sanders, au nom de l'Etat de la Louisiane, a adressé la bienvenue aux délégués en ces termes :

"Nous avons beaucoup entendu parler des Shriners, mais depuis votre arrivée nous nous rendons compte que tout ne nous avait pas été dit à votre sujet. Le devoir agréable de vous souhaiter la bienvenue m'a été assigné.

Dans une certaine mesure cela peut paraitre inutile, car surement vous devez savoir maintenant que la Louisiane apprécie l'honneur d'abriter dans ses frontières les membres de cet ordre et qu'elle cherche à vous offrir sa plus large hospitalité

Votre ordre étant Américain avec des visées et un but Américains, il était naturel que vous choisissiez notre état pour vous y réunir, le centre non seulement de l'Amérique mais aussi du monde."

Après avoir mentionné le délicieux climat du Sud, patrie des fleurs et des oiseaux, le gouverneur a terminé son discours par ces mots:

"Nous sommes heureux de recevoir la visite de personnes d'autres Etats, et satisfaits qu'elles jouissent des beautés de notre Louisiane, et nous sommes doublement satisfaits de pouvoir maintenant souhaiter la bienvenue aux Shriners."

Des applaudissements enthousiastes ont salué la péroraison du discours du gouverneur.

Après un chant rendu par Mlle Pinski, le potentat Levy a présenté à l'assemblée le maire Behrman, dont la présence a été saluée par une double salve d'applaudissements.

Lorsque le silence eut été rétabli M. Behrman a pris la parole en ces termes, pour souhaiter la bienvenue aux délégués au nom de la ville de la Nouvelle-Orléans :

"Le plaisir que votre visite fait éprouver à la population de la Nouvelle Orléans est si réel, si apparent, qu'il est presque inutile d'ajouter un mot de bienvenue. Dès le moment de votre arrivée vu avez pu constater l'accueil qui vous attendait dans nos murs. Tous les détails pour assurer votre réception, votre confort, votre amusement ont été étudiés avec une sérieuse attention par des comités composés de personnes compétentes et expérimentées, familières avec le sujet. Je suis ici pour vous donner l'assurance que si par hasard le programme ne contenait pas tout ce que vous pouviez désirer, des mesures ont été prises pour que vos désirs soient satisfaits à la moindre mention.

"Il n'est pas nécessaire d'affirmations ou de déclarations de ma part, j'en suis certain, pour vous convaincre que vous êtes parmi un peuple dont l'hospitalité spontanée est proverbiale. Ceci est connu de tous depuis des générations et les progrès marqués, les améliorations merveilleuses que cette Métropole a faits dans le domaine commercial depuis quelques années, n'ont pas diminué la sincérité de nos efforts lorsqu'il s'agit de recevoir des visiteurs parmi nous.

"Nous considérons votre visite comme très opportune, car quoique notre progrès commerciale ait été merveilleux, nous sentons néanmoins que nous ne sommes qu'à l'aube de la grande ère de prospérité qui se posera sur nous, et nous sommes heureux au-delà de toute expression que des visiteurs comme vous puissent se rendre compte de la sincérité de nos efforts et des préparatifs que nous faisons pour retirer le plus grand avantage de l'ère prospère qui nous attend.

"Je sais qu'à part votre désir de jouir dans toute la mesure du possible des plaisirs et amusements préparés à votre intention, vous avez une œuvre considérable à achever qui nécessite votre sérieuse attention pendant cette convention. Je ne tiendrai donc compte que j'abuserais de votre temps, dont toutes les minutes comptent, si je m'étendais plus longuement sur ce sujet. Les enseignes et les emblèmes qui vous saluent de tous côtés, la contenance même de notre population, tout tend à vous prouver le grand plaisir que votre visite occasionne parmi nous et, moi, comme chef exécutif de la grande cité de la Nouvelle-Orléans, je suis sûr que vous vous rendez compte de l'orgueil et de la joie que j'éprouve en vous transmettant le mot de bienvenue du peuple le plus généreux, le plus hospitalier qui soit sur la terre."

Ce discours a été suivi par le chant "Dear Old Louisiana" récemment composé par Mme Greathouse.

M. Charles F. Buck, noble de Jérusalem, a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux délégués au nom des Shriners faisant partie du Temple de notre ville, puis M. Geo. L. Street, Potentat Impérial, chef suprême de l'Ordre des Shriners aux Etats-Unis, a été présenté au milieu d'acclamations et d'applaudissements sans fin. Après avoir remercié l'assistance de ces témoignages de sympathie, M. Street a cédé la parole à M. Lon B Windsor, de Reed City, Mich., lequel en termes élevés a répondu aux souhaits de bienvenue du gouverneur et du maire. Après avoir exprimé la satisfaction qu'éprouvaient les Shriners à se trouver pendant quelques jours sous le délicieux climat du sud, M. Windsor a dit :

"Les Shriners ne connaissent pas de frontières. Nous sommes tous de l'Amérique du Nord, une grande fraternité. Nous avons été reçus dans cet esprit et nous nous souviendrons toujours de la Ville du Croissant et du Temple de Jérusalem comme d'une merveilleuse oasis."

Ce discours a été suivi par un chœur chanté par les membres du Temple Moila, de St-Joseph, Mo., puis le rabbin Frank L. Rosenthal a donné sa bénédiction à l'assemblée et la séance a été levée.

Sitôt que l'assistance se fut retirée, le Conseil Impérial de l'Ordre entra en séance exécutive à huis clos.

Deux des questions les plus importantes qui seront discutées au cours de ces séances seront celles de la nomination du prochain Potentat Impérial et de l'endroit où se tiendra la Convention en 1911.

Plusieurs villes se sont mises sur les rangs pour avoir l'honneur de recevoir les Shriners l'année prochaine, entr'autres Rochester, N. Y., Milwaukee, Wis., Toledo, Ohio; Detroit, Mich., et Spokane, Washington.

La lutte sera chaude car chacune de ces villes compte de nombreux partisans, et il est encore impossible de dire à laquelle échoira le gros lot; cependant c'est Rochester et Milwaukee qui paraissent avoir les plus sérieuses chances d'enlever la prochaine convention, avec l'avantage quelque peu en faveur de cette dernière ville.

Le rapport officiel du Potentat Impérial George L. Street a été publié hier après la séance exécutive de la matinée. Ce rapport comprenait aussi celui du Recorder Impérial, M. Rowell et celui du Trésorier Impérial, M. Brown.

Ces rapports démontrent que l'augmentation des membres du Mystic Shrine a été pour l'année dernière de 11,021, que le Trésor de l'Ordre contient une somme de $107,416.21, une augmentation de 19,772,16 dollars sur l'année 1909

Les divers comités qui siègeront pendant la convention ont été nommés à l'ouverture de la séance.

Ils sont composés comme suit:

Jurisprudence et Lois.

Wm. B. Melish, Temple de Syrie; Harrison Disgman, Temple de Almas; Albert B. Mc Gaffey, Temple de El Jebel; Ellis L. Garretson, Temple de Afifi: Charles F. Buck, Temple de Jerusalem.

Finances et Comptes

Lou B. Winsor, Temple de Saladin; Henry C. Akin, Temple de Tangier; William P. Ryrie, Temple de Rameses; Harry B. Roberts, Temple de Morocco; Ralph S. Stacy, Temple de Nilo.

Transports.

William L. Raeder, Temple de Irem; George W. McCandless, Temple de Syria: James S. Blake, Temple d'Aleppo; Preston Belvin, Temple de Acca. James S. McCandless, Temple d'Aloha.

Dispenses et Chartres

Charles L. Field, Temple d'Islam: John W. Boyle, Temple de Ziyara: Nelson N. Lampert, Temple de Medinah: F. C. Schramm, Temple de El Kalah: Walter I. Dawkins, Temple de Boumi.

Plaintes et Appels.

Etheibert F. Allen, Temple d'Ararat; Frank C. Roundy, Temple de Medinah; James T. Rogers, Temple de Kalurah: John Lloyd Thomas, Temple de Mecca; Frank Dietrick, Temple d'Irem.

Créances.

Alvah P. Clayton, Temple de Moila: Motley H. Flint, Temple d'Al Malaikah: W. Freeland Kendrick, Temple de Lu Lu: William Van Sickle, Temple de Moslem; Seth F. Haskins, Temple de Mohammed.

Transactions des Officiers impériaux.

Ernest A. Cutts, Temple d'Alep; Thompson H. Adams, Temple de Tripoli; J. Harris Balston, Temple de Kismet: Joseph Seinsheimer, Temple d'El Mina; Howard F. Lea, Temple d'Ararat.

Nécrologie

John H. Atwood, Temple d'Abdallah: George L. Brown, Temple d'Ismailia; Isaac L. Sears, Temple Kaaba; George A. Pettigrew, Temple d'El Riad; Myron R. Baldwin, Temple d'El Zagal.

Après la séance du conseil Impérial les délégués sous l'escorte du conseil général des dames, ont pris passage dans des voitures de tramway de la New Orleans Railway Co, qui les ont transportés dans les divers quartiers de la ville présentant quelque intérêt pour les étrangers. A leur retour les délégués ont été conduits à bord du steamboat "J. S." qui s'est lentement promené sur le fleuve faisant admirer les beautés de notre port aux visiteurs. Le vapeur a accosté à Chalmette et les Shriners sont descendus à terre pour visiter la grande raffinerie de la American Sugar Co, ainsi que le cimetière national.

A 7:30 heures les Patrouilles arabes se sont réunies sur le Rond-Point Lee, et sous le commandement du grand marshal R. F. Spangenberg se sont formées en cortège et ont défilé dans les rues du centre de la ville en suivant l'itinéraire ci-dessous :

"Du Rond-Point Lee à l'avenue Jackson en remontant le côté droit de l'avenue St-Charles; descente de l'avenue St-Charles jusqu'à Canal; Canal côté sud jusqu'à Bassin; Canal côté nord jusqu'à Decatur; de là à la rue du Camp, où la parade s'est disloquée après avoir été passée en revue par le maire Behrman, devant l'Hôtel de Ville.

Le défilé des patrouilles arabes, dont les uniformes aux couleurs éclatantes resplendissaient sous la lumière des milliers de lampes électriques a été un spectacle de toute beauté, et des acclamations sans fin ont accueilli les Shriners sur leur passage.

Une foule immense se pressait dans les rues Canal et St-Charles, et n'eut été la chaleur quelque peu élevée, il eut été facile de se croire en plein carnaval.

Les patrouilles des Temples suivants ont assisté à ce cortège :

Première Division—Mecca, Aladdin, Moolah, El Hasa, Zamora.

Deuxième Division — Lu Lu, Almas, Mahomad, Hamasa, Abdalla.

Troisième Division — Medinah, Acca, Beni-Kedem, Ey Maida, El Mina, Hella, Rizpah.

Quatrième Division—Al Koran, El Zagal, Islam, Abu-Bekr, Moslem, Elf-Khurafeh, Saladin.

Cinquième Division— Murat, India, Kasair, Zubrah, Syria, Moila.

Sixième Division—Tripoli, Khedive, Senostris, Medinah, Omar.

Septième Division—Al Chymia, Osiris, Pyramid, El Kahir, Syria.

Huitième Division —Ararat, Salaam, Jerusalem.

Le programme de la journée de mercredi comporte une séance exécutive du Conseil Impérial, à 10 heures du matin, dans le Temple maçonnique de la rue Carondelet; des exercices militaires des patrouilles arabes sur le Campus de l'Université Tulane, exercices qui seront suivis à 2 heures de l'après-midi d'un grand défilé auquel prendront part 18 corps de musique.

CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LES INTESTINS

Si vous n'avez pas un fonctionnement régulier, mais des intestins, vous êtes ou serez malade. Gardez vos intestins libres et vous vous porterez bien. Il est dangereux de forcer la nature au moyen de remèdes violents ou de purgatives de poisons. Le moyen le plus doux le plus facile et le meilleur de maintenir les intestins libres et propres, c'est de prendre

CANDY CATHARTIC Cascarets THEY WORK WHILE YOU SLEEP

MANGEZ-LES COMME DU CANDI

Agréables au Palais. Efficaces, ont Bon Goût Fort du Bien, ne Rendent Jamais Malade Faible ou Grippé. 10, 25 et 50 cents la boîte. Demandez par écrit échantillon gratuit et un pamphlet sur la santé. Adresse: STERLING REMEDY COMPANY, CHICAGO ou NEW YORK.

GARDEZ VOTRE SANG PUR.

23 mars—1an—dim mer ven

Pour Aider la Nature

Pour Guérir les Maladies des Femmes

Après tout, la nature est le meilleur docteur. Quand nous essayons de nous débarrasser de la maladie, par des méthodes contraires aux siennes, nous avons à nous en repentir.

Le meilleur moyen de GUÉRIR les maladies des femmes, leurs irrégularités, abattement, maux de tête, douleurs au dos, etc, c'est d'AIDER la nature à le faire, en prenant CARDUI, l'extrait naturel de plante, composé d'ingrédients ayant une action curative NATURELLE sur les ORGANES des FEMMES

Mme H. A. Harper, de Flanagan, Ill., écrit: "J'ai terriblement souffert, pendant un an, de douleurs lancinantes qui devinrent si fortes que je pouvais à peine marcher et que je restais au lit le plus souvent. J'étais aussi irrégulière et je souffrais de la tête. Finalement je commençai à prendre Cardui, et je m'aperçus que vous le recommandiez avec raison. Je suis mieux maintenant, je n'ai pas mal à la tête comme auparavant, et je me sens une tout autre personne" Essayez Cardui! En vente partout.

Mme H. A. HARPER, Flanagan, Ill.

PRECIEUX LIVRE GRATIS

Demandez par écrit le Livre de 64 pages illustré, "Home Treatment for Women" décrivant les symptômes des Maladies de Femme et donnant de précieux avis sur la santé, l'hygiène, la diète, les médicaments etc., pour les femmes. Expédié gratis, franc de port. Adresse: Ladies Advisory Dept., The Chattanooga Medicine Co. Chattanooga, Tenn.

Prenez CARDUI

G F—

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

John Morris à Lillie Meyers: Anthony Morgani à Julia Delsa; Frank Pansano à Malosie Bourgeois: Eugène Durabb à Ernanie Favret; Philip Cole à Ida Owens; Theo E. Perrin à Rose L. Kiefer.

NAISSANCES.

Mmes John H. Reuther, un garçon; Benj. Mattes, une fille: Hy V. Logman, une fille; Joseph John, un garçon; Louis Decuire, une fille; Jos B. Rochelle, une fille.

DECES.

J. M. Hinckley, 59 ans, N. O. Sanitarium; Blanche Daunoy, 57 ans, 4188 Constance; Rowena J. Entwisle, 4 ans, 623 Slidell; Paul Jacquet, 36 ans, 1733 Ste-Anne: Chas Eastin, 8 ans, 1719 Delachaise; Veuve Dora Hagen, 79 ans, 226 Newton; Thos J. Mulvihill, 29 ans, Hôtel-Dieu; Margaret Schmitt, 84 ans, 810 Louisa; Albert V. Winter, 37 ans, 708 Washington: A. G. Antoine, 47 ans, 2536 Poydras: John Beer, 3 mois, 3228 Première: Viola Webster, 25 ans No 1910 rue Septième; Elizabeth Trimble, 5 ans, 312 St-Joseph: Geo. Freeman, 43 ans, Hôpital de Charité; Léona Mathis, 9 ans, 2213 Lafayette: Ethel L. Franklin, 2 ans, 3327 Quatrième Charles Washington, 29 ans, 7605 Olive: Milton A. Koster, 2 mois, 1206 Art: Vve Jane Waters, 65 ans, Bienville et Dorgenois: Rita Linn, 7 heures, 896 Neuvième; A. Kemp, 62 ans, Hôpital de Charité; Manuel Johnson, 27 ans, Hôpital de Charité; Vve M. R. Duncan, 70 ans, Asile Fink; Vve Louise Hellway, 68 ans, 455 Philip.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Hy. Haché vs John A. Rodrick, procès exécutif de $1500.

Frank Frey vs Chas. F. Labauve & als, possession d'un local.

Cumberland Telephone & Tel. Co vs Robert J. Malony, confession de jugement de $68,80.

Mme Annie Joyner vs Edward A. Vorsanger, séparation de corps et de biens.

Mme E. E. Knoblock vs Ridley F. Knoblock, confession de jugement de $500.

Mme A. C. Bishop vs son époux, séparation de corps et de biens.

Joseph Kabel vs Edw Liles, action en dommages de $1500.

Successions ouvertes:

H. B. Richardson, Edgar Bozoner.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparution:

Willie Delatte, abandon du foyer conjugal.

Condamnations:

Jesse Hamilton, larcin, 30 jours de prison; Fleming Harrington, larcin, 60 jours de prison.

Affaires abandonnées:

Leon Gagliano, violation de l'acte 176 de 1908; Victor Fouquet, actes de violence; Morrice Caserina, actes de violence.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

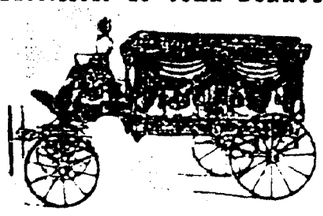

Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1048.

F. LAUDUMIEY Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 405

PHONE HEMLOCK 282

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1306 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

Pour Première Communion.

Nous venons de recevoir une grande variété d'Articles Religieux, consistant en Chapelets or et argent de toutes les couleurs Parfumiens français et anglais en nacre, ivoire, peau de chagrin, celluloïd, etc., Médailles de Première Communion, Dizaines en nacre, améthyste, cristal, etc., Signets et Images.

Nous invitons nos amis et connaissances, et le public en général à visiter notre assortiment et de se rendre compte du prix de nos marchandises dont nous défions toute concurrence.

Les ordres des campagnes sont sollicités.

F. A. BRUNET, Horloger-Bijoutier, 343 RUE ROYALE.

1 avril—1m

AVIS SPECIAL.

Nouvelle-Orléans, Lne 9 avril 1910.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R. Co.

JEUDI, le 14 avril, étant le Jour des Shriners, le Bureau de Fret Local sera fermé à Midi.

G. B AUBURTIN, A. G. F. A

12 avril—3 f

AVIS

Avis est ici donné qu'il sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane un projet de loi intitulé: "Une loi concernant la retraite du service des professeurs des Ecoles publiques dans la paroisse d'Orléans, et pourvoyant à des traitements pour les préservant vieux et pourvoyant à un fond duquel les traitements seront payés et créant un Conseil de Direction pour le Fonds de Retraite des Professeurs pour l'administration et la distribution du fonds.

16 mars—16 23 30—av 6 13 20

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour l'aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

17oct J. S. LANDRY, Surintendant.

SUCCESSION.

Valleton de St Bris (Anne Marie) fille de Louis Léopold Valleton et de Marie Cacilia. Valleton de St-Bris (Charles Joseph Alcide) et Valleton de St-Bris (Louis Joseph Oscar) tous deux fils de Jean Jacques Valleton de St-Bris

OU LEURS DESCENDANTS

sont recherchés pour succession par MM Péretin et Chevalier, généalogistes, Bordeaux, 24, Cours de l'Intendance.

PETITES ANNONCES.

Demande—Hommes pour apprendre métier de barbier. Demande plus que suffisante. On prépare pour son propre établissement ou on donne emploi permanent, dans quelques semaines. Peuvent gagner dépenses. Ne tardez pas. Présentez vous ou écrivez Moler Barber College, 516 rue St-Charles.

9 avril—6f

Demande—Dames pour apprendre métier de coiffeuse, de manicure, de masseuse de la figure, de pédicure ou l'électrolyse. Quelques semaines qualifient. Grande demande de graduées à beaux salaires. Peut avoir sa propre maison avec petit capital. Jo gnez maintenant Moler College, 516 rue St Charles. 9 av—6 f

Demande A acheter habits défroqués, vieux souliers et chapeaux à de bons prix. Envoyez cartes postales. H Katz 1042 rue Camp. 25 mars—1m

Blanchisseuse française, prenant linge à la maison. H. P, 1329 rue Dumaine.

23 mars—

Dame Française Parisienne bonne éducation, de santé situation, accepterait n'importe quelle situation honorable. Adresser C. Fradet, 726 rue Toulouse.

19 mars

PROCLAMATION.

Etat de la Louisiane.

Mairie de la Nouvelle-Orléans

Hôtel de Ville, 12 mars 1910.

Attendu que le Conseil Impérial du Mystic Shrine s'assemblera en convention annuelle dans la ville de la Nouvelle-Orléans, du 10 au 15 avril, inclusivement; et

Attendu que le temple local de cet ordre a fait de grands préparatifs pour la magnifique parade de rue qui aura lieu en leur honneur le jeudi soir, 14 avril; et

Attendu que la masquarade de rue est un des côtés les plus caractéristiques et amusants de notre carnaval, et si elle est permise en la circonstance, sera une source d'amusement et de plaisir pour nos visiteurs,

Donc, Je, Martin Behrman, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, ici émets ma proclamation, disant le Jeudi, 14 avril 1910, comme un jour où il sera permis à quiconque de se masquer de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Donné sous ma signature et le sceau de la 12me jour de mars, en l'an de Grâce de 1910.

MARTIN BEHRMAN, Maire.

Témoin: RUDOLPH HUPPT, Secrétaire du Maire.

16 mars—16 au 14 avril 1m

---

nous remettre aussi votre obole?

Le lieutenant demeura interdit.

Solange fixait sur lui un regard chargé de troublants effluves. Et, en même temps, elle lui tendait l'aumônière dans laquelle l'or et l'argent appelaient la charité.

—Morbleu! se dit l'officier, recouvrant son sang-froid, il ne faut point paraître ridicule.

Et crânement, il sortit son porte-monnaie, une jolie pochette armoriée en cuir de Russie.

Tranquillement, avec une désinvolture de grand seigneur, il laissa tomber un écu de cinq francs dans l'aumônière de Solange, tout en disant, très à l'aise:

—Mille regrets, mademoiselle, de ne pouvoir vous donner davantage. Je voulais vous verser un louis.... Mais j'ai fait des achats tout à l'heure et je me trouve pris au dépourvu.

—Qu'à cela ne tienne, monsieur.... Vous me devez vingt francs.

Et, tirant un louis d'une bourse à mailles d'or suspendue par une riche châtelaine, Mlle Charbillier le déposa dans l'aumônière, pour le compte de Christian.

—Me voici votre créancière, monsieur.... Au revoir!

Elle sortit, saluant froidement Mme et Mlle de Vallombreuse et Philippe, tandis que l'abbé Berpier leur serrait cordialement la main.

Lorsque la famille de Vallombreuse et Christian se retrouvèrent seuls, Philippe, qui avait contenu son indignation, s'exclama:

—Oser venir ici, elle la fille du propriétaire qui nous a si odieusement chassés!.. C'est du cynisme!....

—Non, murmura tristement Geneviève.... c'est de l'ambition et de l'intrigue. Ne pensez-vous pas qu'elle vous savait ici, Christian.

—Je n'ai pas cette fatuité, ma petite amie. Et que pourrait me vouloir Mlle Charbillier?..... Elle est trop riche pour songer à remarquer un officier sans fortune, et vous me faites trop d'honneur! D'ailleurs, que m'importe cette jeune fille?.... Une seule m'occupe, vous le savez bien, Geneviève, ajouta-t-il à voix basse.... Et celle-là, c'est vous....

—Mes enfants, oublions cette personne, comme nous devons oublier son père! dit la veuve du général, grave et magnanime.

XVIII

UN BOUTTERELLE NOUVELLE MANIÈRE

Qu'était devenu Boutterelle depuis son arrestation chez M. Charbillier, avenue d'Antin?

Nous allons le savoir.

Il avait immédiatement passé en jugement, à l'audience des flagrants délits, sous l'inculpation de tentative de chantage.

Devant le tribunal, Boutterelle se défendit avec habileté et énergie. L'ancien clerc de notaire du Havre n'avait point oublié les connaissances juridiques et procédurières acquises à la Faculté et au cours de sa longue pratique basochienne. Il eût rendu des points à un agrégé de droit.

Le portefaix de la gare Saint-Lazare plaida donc sa cause avec une maëstria qui étonna ses juges.

Il soutenait, d'ailleurs, son innocence avec cette sincérité et cette conviction qui sont la source de toute éloquence. Et s'il n'alla pas jusqu'à accuser son ancien patron de l'assassinat du du 9 avril 1871, c'est qu'il sentait la partie perdue d'avance, en l'absence de toutes preuves positives.

Il fut condamné à trois mois de prison, malgré ses protestations, car le respect attaché à la situation de M. Charbillier dominait le débat.

Il fit donc ses trois mois, rongeant son frein et ruminant de terribles projets de vengeance contre l'ex notaire du Havre, auteur de son incarcération.

Il lui devait, outre le trimestre de prison, la perte de sa place de portefaix, la préfecture de police lui ayant fait retirer sa plaque aussitôt après sa condamnation.

Ce n'était pas que le métier fût reluisant ni agréable, mais enfin il nourrissait son homme.

Qu'allait devenir Boutterelle, privé de cette ressource?

Que ferait-il, pour vivre, une fois sorti de prison?

La chasse à la pitance quotidienne serait très pénible—et très problématique, surtout.

Aussi, maintenant, Boutterelle vouait il une haine féroce, irréconciliable, à M. Charbillier.

—Il n'y a pas à dire, constatait-il dans ses moments de réflexion furibonde, c'est un homme rudement fort, mon ex patron!.... Trouver le moyen de me faire fourrer au clou, moi qui me vantais de pouvoir l'envoyer au bagne.... Ce n'est pas ordinaire, cela.... Mais voilà, j'ai perdu le roçu, j'étais désarmé... Satané papier, va!.... Où diable puis-je bien l'avoir fourré?

Boutterelle avait beau se mettre l'esprit à la torture, il n'avait à cet égard aucune indication, aucun souvenir.

Et il concluait, avec sa philosophie placide:

—Voilà ce que c'est que de coucher parfois sous les ponts, après une ripaille... Si on égare quelque chose dans ces logis-là, impossible de remettre la main dessus!.... Les locataires sont un peu trop mêlés.

Un beau matin, on ouvrit à Boutterelle les portes de sa cage. Il était libre.... Il sortit de la prison en lui montrant le poing.

C'était par une aveuglante journée de juillet.

La soif se fit aussitôt sentir. Notre homme avait sur lui quelques sous gagnés en prison. Selon l'expression populaire, ils lui brûlaient la poche.

Le portefaix se dirigea aussitôt vers le bar de la rue Vignon, où les consommations, particulièrement copieuses, se distribuaient à très bon marché.

Flageolet et Fanchonnette s'y trouvaient. C'était, Boutterelle le savait, leur quartier général.

Son arrivée fut saluée par un feu roulant d'exclamations en duo:

—Tiens! un revenant!..... s'écria le cireur en plein vent.

—Un ressuscité, troun de l'air! répliqua la marchande de fleurs.

—Y a au moins, trois mois qu'on ne vous a vu, m'sieur Boutterelle.

—Bagasse! mon cer, vous êtes un rude lâcheur....

—Ça ne l'empêche pas de cultiver l'aubergine sur champ de gueule! ricana Flageolet, facétieux.

Cette allusion à la rubescence de son nez fit rire l'ancien clerc à gorge déployée.

—Pourtant, je bois beaucoup moins d'alcool, — et pour cause! ajouta-t-il, mentalement.

—Vous avez raison, dit le cireur. Ça aurait pu vous jouer un mauvais tour..... Tenez, prenez avec nous un verre de ce léger bien de Suresnes.... C'est inoffensif et ça s'avale comme du petit lait.

Et le couple continua sur ce ton jovial, pendant que le portefaix trinquait et dégustait un verre de picolo, qui lui parut exquis, après le régime aqueux de la prison.

—Ah! ça, dit enfin Flageolet, je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien savoir où vous étiez, pendant ce temps d'absence. Vous aviez émigré.

Boutterelle sourit d'un air énigmatique et satisfait.

—Mon affaire n'a pas remué l'opinion publique, pensa-t-il.

Et, à haute voix:

—Alors, puisque vous l'ignorez, les amis, je vais.... mais promettez-moi de conserver ça pour vous.

—Entendu!

—Eh bien, j'étais tout simplement en villégiature.

—Veinard! Et où?

—Oh! un petit trou pas cher.

—Le nom de ce patelin, que je m'y trotte au galop!

—Je le garde, provisoirement.

—Egoïste, va!.... La pension était-elle bonne?

—Pas mauvaise.... mais rien d'extra, par exemple.

—Le prix?

—Oh! rien.... ou presque rien.....

—Bien logé?

—Pas mal.... L'éclairage gratis et le blanchissage à l'œil .... et, par-dessus le marché, un domestique spécialement attaché à ma personne, qui me réveillait tous les matins, m'apportait mes repas pour que je n'aie pas à me déranger: il venait chaque soir dans ma chambre voir si j'étais bien couché et s'il ne me manquait rien.

—Epatant! cria Fanchonnette enthousiasmée.

—C'est un pays de Cocagne, déclara Flageolet.

—Absolument.... Mais n'y va pas qui veut. Il faut une autorisation spéciale, sans cela le directeur de l'établissement ne vous admet pas.... Eh bien, vous, les tourtereaux, toujours ensemble?

A continuer.